

Séance du Conseil de Ville
du 13 décembre 2004 à 18.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 11 / 2004

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Révision partielle du Règlement de gestion du cimetière, du funérarium et des inhumations
5. Demande de crédit de fr. 28'750.- pour l'acquisition de nouveaux appareils radio pour la police locale
6. Développement de la motion 5.08/04 - "Pas d'AGCS à Delémont !", CS•POP, M. Pierluigi Fedele
7. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle excuse M. le Maire, retenu par la session des Chambres fédérales, et transmet les remerciements de la Chaîne du Bonheur pour le versement du Conseil de Ville en faveur d'Haïti. Finalement, elle indique que la participation financière au souper de Noël sera déduite des jetons de présence. Comme ils seront distribués le 20 décembre, Mme la Présidente invite les responsables de groupe à transmettre au plus vite au Secrétariat communal la liste des présences aux séances de préparation en vue de l'établissement du décompte.

2. **APPEL**

47 membres sont présents.

Mme Françoise **Doriot**, présidente, M. Francesco **Prudente**, 1^{er} vice-président, M. Giuseppe **Natale**, M. Michel **Hirtzlin**, Mme Sylvianne **Mertenat**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Alphonse **Chèvre**, Jérôme **Corbat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jaekel**, Pierluigi **Fedele**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Marco **Lorenzini**, Pascal **Mertenat**, Odile **Montavon**, Elvire **Mosimann**, Béatrice **Müller**, Yvonne **Plumez**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Michel **Rion**, Jean-François **Rossel**, Raphaël **Scarciglia**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Christian **Silvant**, Andrée **Stadelmann**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Ackermann est remplacé par Mme Francine **Chollet**

M. David Asséo est remplacé par Mme Dominique **Tolotti**

M. Philippe Comte est remplacé par M. Philippe **Monnet**

M. Jean-René Rais est remplacé par M. Pierre **Chételat**

M. François Rime est remplacé par M. Michel **Thentz**

M. Philippe Staubli est remplacé par Mme Catherine **Monnerat**

Sont excusés

M. le Maire

M. Romain Godinat

M. Jean-Louis Monney

M. Georges Pélégry

M. Alain Steger

3. **QUESTIONS ORALES**

M. Marc Voelke, PLR, s'étonne que le Conseil communal n'ait pas tenu compte, dans l'élaboration du budget communal 2005, de l'extension des prestations de la boucle urbaine le samedi, pourtant acceptée par la motion 5.06/04 le 27 septembre 2004, dont le

coût s'élève à quelque fr. 40'000.-. Il semble que le Conseil communal ait souhaité qu'un débat ait lieu lors de la présentation du budget. M. Voelke relève qu'au moment de l'acceptation de la motion, le mauvais état des finances pour 2005 était déjà connu et que cette prestation avait été considérée comme étant une priorité. De l'avis de M. Voelke, en dépit du délai de réponse à une motion de six mois maximum, il aurait été logique de mettre en place l'extension de la boucle urbaine dès le 12 décembre 2004, en même que tant le nouvel horaire des TUD. De plus, M. Voelke est persuadé qu'au moment du débat sur le budget communal 2005, qui aura lieu le 20 décembre, les membres du Conseil de Ville maintiendront leur position, d'une part en raison du fait que la motion est une intervention interpartis, d'autre part considérant qu'une large majorité des membres du Législatif l'ont signée ou acceptée. Dans ce cas, il faudra apporter un complément à l'horaire.

Mme Françoise Collarin, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, confirme que le Conseil communal a jugé important, au moment où il a eu connaissance du déficit prévisible pour 2005, de débattre à nouveau de ce sujet lors de la séance du Législatif relative au budget. Estimant que le Conseil de Ville doit prendre ses responsabilités face à ces dépenses, Mme Collarin souhaite que le débat ait lieu lors de la prochaine séance.

M. Marc Voelke n'est pas satisfait.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, souligne le changement d'horaire du Collège, afin que ce dernier puisse s'accorder au nouvel horaire des transports publics, en particulier des CFF. Revenant sur la cantine scolaire, ouverte dès le 13 décembre 2004, Mme Rebetez rapporte la note aux enseignants de M. Jardin, directeur du Gros-Seuc, informant ceux-ci de la décision de la Commission des écoles primaire et enfantine de maintenir l'horaire de l'école primaire tel quel, de ne pas ouvrir le restaurant scolaire aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années et de lancer une enquête à ces sujets en janvier 2005 auprès des parents d'élèves. Mme Rebetez demande au Conseil communal s'il encouragera l'harmonisation des horaires des écoles primaire et secondaire et l'ouverture du restaurant scolaire aux élèves précités, par l'intermédiaire de mesures incitatives.

Mme Françoise Collarin indique que les nouveaux horaires du Collège ont été communiqués par son directeur à une délégation de la Commission des écoles primaire et enfantine le 26 octobre dernier, une fois les nouveaux horaires des transports urbains connus. La cantine scolaire a également été offerte. S'agissant d'une harmonisation des horaires, la commission ne l'a pas acceptée, contre la volonté des parents d'élèves. Quant au restaurant scolaire, le sujet doit encore être discuté. Un courrier sera envoyé par la direction de l'école primaire aux parents d'élèves en janvier 2005. Toutefois, il ressort du rapport du groupe de travail chargé d'examiner les besoins en locaux du Collège - datant de 2002 - que quelque 300 repas pourraient être servis chaque semaine à la cantine, tous élèves confondus. A ce jour, 50 élèves du Collège en moyenne réservent leurs repas à la cantine scolaire. La non-participation des élèves primaires pourrait nuire au projet. Mme Collarin déclare ne pas avoir connaissance de la note du directeur. Selon lui, bien que l'espace soit disponible à la cantine, un problème réside dans la prise en charge des élèves primaires après le repas, qui pourrait, selon Mme Collarin, être assurée par un responsable.

Mme Collarin, tout comme le Conseil communal, est favorable à l'harmonisation des horaires. Surprise de la décision de la commission, Mme Collarin estime que la proposition doit être à nouveau soumise.

Mme Marie-Anne Rebetez est satisfaite.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, souhaite connaître les démarches que la Municipalité entreprendra vis-à-vis de certaines compagnies d'assurance auprès desquelles elle est assurée et dont les pratiques à l'égard de certains citoyens sont discriminatoires, si l'on en croit la presse.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département culture, jeunesse et sports, en l'absence de M. le Maire, indique qu'une prise de renseignements est en cours auprès des compagnies d'assurance ayant un contrat avec la Municipalité, dans le but de connaître leur pratique. Des décisions seront prises ultérieurement.

M. Giuseppe Natale est satisfait.

Mme Béatrice Müller, PCSI, s'agissant du jardin du Château, souhaite connaître la raison pour laquelle les arbustes plantés aux abords du bassin ont été retirés. Elle demande également au Conseil communal ce qu'il compte entreprendre à ce sujet.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, indique que ces arbustes ont été endommagés par une entreprise chargée de la tonte de la pelouse. Le service compétent a décidé de retirer les arbustes étant donné qu'ils dépérissaient. Ils seront replantés, sans frais, certainement l'année prochaine, en fonction de l'état du gazon fleuri.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

M. Francesco Prudente, PCSI, revient sur un article de presse indiquant l'intention du groupe Aldi d'ouvrir un magasin dans le Jura. M. Prudente souhaite savoir si Delémont, choisie comme site d'implantation avec Porrentruy et Bassecourt, a été contactée par Aldi. M. Prudente estime que cette occasion doit être saisie afin de créer des postes de travail.

Mme Renée Sorg indique que Aldi et Lidl sont deux grandes chaînes de distribution alimentaire qui tentent de s'implanter dans le Jura. Mme Sorg relève que ces discounters n'emploient que 10 à 12 collaborateurs par magasin, implanté sur des terrains de 5'000 à 10'000 m². Mme Sorg confirme que des contacts ont eu lieu avec ces deux chaînes. Elle rappelle que le plan d'aménagement local, révisé en 1998 et adopté par le peuple, stipule que ce genre de magasins doit s'implanter au Centre ville, ce que le Conseil communal a précisé à Aldi et Lidl, en leur indiquant les possibilités actuelles d'implantation.

M. Francesco Prudente est satisfait.

M. Max Goetschmann, CS•POP, regrette la décision du Conseil communal de fixer à M. Olivier Lardon, candidat aux dernières élections communales, un quota de suffrages (3 %) à atteindre pour éviter le remboursement des frais relatifs à sa campagne. M. Goetschmann relève que ce candidat a usé de ses droits démocratiques et qu'il a mené sa campagne avec les moyens à sa disposition. Il demande au Conseil communal s'il entend appliquer sa décision.

Mme Patricia Cattin, regrettant de ne pouvoir répondre de manière plus appropriée, indique que le Conseil communal se penchera sur ce sujet lors de sa prochaine séance, étant donné qu'il n'a pas encore statué définitivement à ce propos.

M. Max Goetschmann n'est pas satisfait.

4. **RÉVISION PARTIELLE DU RÈGLEMENT DE GESTION DU CIMETIÈRE, DU FUNÉRAIRIUM ET DES INHUMATIONS**

Mme Patricia Cattin présente le message consistant en la modification de la longueur des bordures des tombes, passant de 1,80 m à 1,60 m. Souhaitant s'aligner sur les règlements en la matière des autres communes, considérant les marbriers qui fabriquent des pièces en série de 1,60 m, et à la demande de familles, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter cette modification.

DECISION : la révision partielle du Règlement de gestion du cimetière, du funérarium et des inhumations est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 28'750.- POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAUX APPAREILS RADIO POUR LA POLICE LOCALE**

Mme Patricia Cattin indique que les appareils radio de la Police locale doivent être remplacés car ils ne fonctionnent plus avec les nouvelles ondes fixées par l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Une mise en conformité a été fixée au 31 décembre 2004 au plus tard, délai que l'OFCOM a refusé de prolonger. Mme Cattin indique qu'une mise à niveau des anciens appareils s'élèverait à 30 % de leur valeur actuelle, sans toutefois garantir un fonctionnement parfait ni une durée de vie optimale. En outre, un appareil supplémentaire sera acquis afin de desservir l'ensemble du personnel de la Police locale.

Mme Cattin souligne que les nouveaux appareils seront compatibles avec ceux de la Police municipale de Porrentruy, de la Police cantonale et des sapeurs-pompiers. Ils représenteront un atout important étant donné que des interventions communes de ces organes sont de plus en plus fréquentes. C'est également pour cette raison que l'Assurance immobilière a accordé à la ville une subvention de fr. 5'200.-.

DECISION : la demande de crédit de fr. 28'750.- pour l'acquisition de nouveaux appareils radio pour la Police locale est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/04 - "PAS D'AGCS À DELÉMONT !", CS•POP, M. PIERLUIGI FEDELE

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, indique que l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), concernant 135 pays membres de l'OMC, est en cours de négociation avec cette organisation. M. Fedele relève que dans le cadre de cet accord, les gouvernements membres se sont engagés à libéraliser progressivement les services, sauf ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. La police, l'armée, éventuellement la justice et l'état civil, échappent à cet accord. M. Fedele souligne que certains paragraphes de l'accord remettent en cause certains acquis, comme par exemple le salaire minimum, la sécurité sociale ou la protection du consommateur. Selon M. Fedele, une clause de cet accord compromet également la pérennité des lois et règlements au niveau national et limite la marge de manœuvre des gouvernements et collectivités locales. M. Fedele met en évidence que certains services, comme la santé, l'éducation ou l'eau, représentent des marchés potentiels de milliards d'euros.

M. Fedele admet que sa motion est avant tout symbolique, en ce sens qu'elle réaffirme le cadre démocratique dans lequel les décisions doivent être prises. Selon M. Fedele, les informations au sujet de cet accord entre les gouvernements et l'OMC sont quasi secrètes. A son avis, plus nombreuses seront les collectivités publiques locales ou régionales à refuser cet accord, plus forte sera la pression sur le gouvernement. M. Fedele invite donc les membres du Conseil de Ville à accepter cette motion et d'exclure Delémont du champ d'application de cet accord.

Mme Patricia Cattin indique que le Conseil communal accepte cette motion, estimant qu'il appartient au Conseil communal, au Conseil de Ville et au peuple delémontain de décider de l'éventuelle libéralisation d'un service, le cas échéant.

M. Hubert Crevoisier, PLR, indique que son groupe s'opposera à cette motion, considérant la position des autorités delémontaines insignifiante par rapport aux grands états. De plus, le groupe PLR ne comprend pas ce qui autorise à affirmer que les élus delémontains considèrent que les services publics doivent rester propriétés publiques. Estimant la motion abusive, le groupe PLR s'étonne de la position du Conseil communal à ce propos.

DECISION : la motion 5.08/04 - "Pas d'AGCS à Delémont !", CS•POP, M. Pierluigi Fedele, est acceptée par 24 voix contre 22.

7. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

A été déposée : 1 interpellation

La séance est levée à 18 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Françoise Doriot

Nadia Maggay

Delémont, le 7 janvier 2005